



Décision CODEP-DIS-2012-062455
du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 31 décembre 2012

relative à la nomination des membres
des groupes permanents d'experts en radioprotection

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Vu le code de l'environnement, notamment le titre IX du livre V ;
Vu la décision n°2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010 établissant le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 6 ;
Vu la décision n°2008-DC-0098 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 11 avril 2008 relative à la nomination des membres des groupes permanents d'experts en radioprotection ;
Vu la décision ASN-DIS-N°0445-2009 du 3 septembre 2009 du Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire relative à la nomination de membres du groupe permanent d'experts en radioprotection des professionnels de santé, des patients et du public pour les applications médicales et médicolégales des rayonnements ionisants, dénommé « GPMED » ;
Vu la décision ASN-DIS-N°010475 du 24 février 2012 du Directeur Général de l'Autorité de sûreté nucléaire relative à la prolongation du mandat des groupes permanents d'experts en radioprotection ;

Décide :

Article 1^{er}

Le GPRAD, désormais intitulé GPRADE, désigne le « groupe permanent d'experts en radioprotection des travailleurs, du public et de l'environnement pour les applications industrielles et de recherche des rayonnements ionisants, ainsi que pour les rayonnements ionisants d'origine naturelle ».

Article 2

Sont nommés président et vice-président du GPMED :

Président : M. Bernard Aubert

Vice-Président : M. Lodewijk Van Bladel

Les membres du GPMED, figurant à l'annexe 1 de la présente décision, sont nommés pour une période de 4 ans.

Article 3

Sont nommés président et vice-président du GPRADE :

Président : M. Jean-Paul Samain
Vice-Président : M. Pierre Barbey

Les membres du GPRADE, figurant à l'annexe 2 de la présente décision, sont nommés pour une période de 4 ans.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 5

La présente décision sera notifiée aux intéressés et publiée au bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 31 décembre 2012

Signée par
Le Directeur général
de l'Autorité de sûreté nucléaire

Jean-Christophe Niel

Annexe 1

à la décision CODEP-DIS-2012-062455
du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Liste des membres du GPMED

	Nom	Prénom
1	AMALBERTI	René
2	AUBERT	Bernard
3	BALDUYCK	Sébastien
4	BOTTOLIER DEPOIS	Jean-François
5	BRISSE	Hervé
6	FARMAN	Bardia
7	FIGUEIRA	Manuela
8	FLORIN	Anne
9	FOURIER	Pascal
10	GAGNA	Gérald
11	GERARD	Jean-Pierre
12	GIL GAHETE	Juan Manuel
13	GUILABERT	Nadine
14	HALL	Janet
15	KARCHER	Gilles
16	LARTIGAU	Eric
17	LEMOINE	Thomas
18	LISBONA	Albert
19	MARANDE	Jean-Luc
20	MARCHANDISE	Xavier
21	MENETRIER	Florence
22	NAEL	Virginie
23	NOEL	Alain
24	RIZZO	Nathalie
25	ROCHER	Philippe
26	SABATIER	Jean
27	SCHIRATTI	Jean-Pierre
28	SCHRAUB	Simon
29	SIRINELLI	Dominique
30	STRITT	Nicolas
31	VAN BLADEL	Lodewijk
32	VIAL	Eric
33	VIDAL	Jean-Pierre
34	VIDAL	Vincent
35	VUILLEMARD	Catherine

Annexe 2

à la décision CODEP-DIS-2012-062455
du Directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire

Liste des membres du GGRADE

	Nom	Prénom
1	ACKER	Alain
2	AMEON	Roselyne
3	BARBEY	Pierre
4	BARON	Yves
5	BERARD	Philippe
6	BERNHARD	Sylvain
7	BOHAND	Sandra
8	BOUDET	Céline
9	CALMET	Dominique
10	CALVEZ	Marianne
11	CHARDON	Patrick
12	CHARLET	Jean-Paul
13	CORDIER	Gérard
14	DEBONDANT	Eric
15	DEVIN	Patrick
16	ESTIER	Sybille
17	FRACAS	Patrick
18	GAILLARD-LECANU	Emmanuelle
19	GARNIER-LAPLACE	Jacqueline
20	GAURON	Christine
21	HEULIN	Thierry
22	LE GOUEFFLEC	Thomas
23	LE GUEN	Bernard
24	LECOMTE	Jean-François
25	LEFAURE	Christian
26	PASQUIER	Jean-Luc
27	RANNOU	Alain
28	RENAUD	Philippe
29	ROY	Catherine
30	SAMAIN	Jean-Paul
31	SENE	Monique
32	SMEESTERS	Patrick
33	THIEFFRY	Cyrille
34	THYBAUD	Eric
35	VACQUIER	Blandine
36	VARIN	Jean-Christophe
37	VIAL	Thierry